

FICHE VEILLE JURIDIQUE

Conclusion du contrat d'apprentissage : forme et procédure

1 CONTEXTE / OBJET

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit permettant à un apprenti de suivre une formation en alternance entre l'entreprise et le CFA. Sa conclusion est strictement encadrée afin de garantir la validité du contrat et la prise en charge financière par les opérateurs de compétences.

2 FONDEMENT JURIDIQUE

Code du travail :

- Article L6222-4
- Article R6224-1
- Article R6222-3
- Article L6222-5

3 PRINCIPE GÉNÉRAL

Le contrat d'apprentissage doit obligatoirement :

- Être établi par écrit et signé par les parties
- Comporter des mentions obligatoires
- Être formalisé via le formulaire CERFA n°10103

4 MENTIONS OBLIGATOIRES

Le contrat doit notamment préciser :

- L'identité de l'employeur et du maître d'apprentissage
- L'effectif de l'entreprise
- Le diplôme ou titre préparé
- La rémunération prévue et avantages en nature
- L'attestation de compétence du maître d'apprentissage

5 SIGNATURE DU CONTRAT

Il n'existe aucune limite d'âge dans les cas suivants :

- Personne reconnue travailleur handicapé
- Projet de création / reprise d'entreprise
- Sportif de haut niveau
- Nouvel apprentissage après échec à l'examen

6 CAS PARTICULIER

Lorsque l'employeur est un ascendant de l'apprenti mineur : une déclaration spécifique peut remplacer le contrat; Elle doit être signée par : L'apprenti et le directeur du CFA

7 DEPOT DU CONTRAT

L'employeur doit transmettre à l'OPCO :

- Le contrat d'apprentissage
- La convention de formation
- La convention tripartite (si nécessaire)

Délai : 5 jours ouvrables après le début du contrat

8 GRATUITÉ ET PROTECTION

Aucune contrepartie financière ne peut être demandée

- Lors de la conclusion
- Du dépôt
- Ou de la rupture du contrat

9 DÉCISION DE L'OPCO

L'OPCO dispose de : 20 jours pour statuer sur la prise en charge. En cas de non-réponse : la demande est refusée.

10 ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE (2025)

Depuis le 1er juillet 2025 : certaines entreprises doivent participer au financement de la formation

11 REFUS DE PRISE EN CHARGE

Le contrat peut être refusé en cas de non-conformité, notamment : l'OPCO doit motiver sa décision :

- Âge de l'apprenti
- Rémunération incorrecte
- Maître d'apprentissage non conforme
- Organisme non certifié (Qualiopi)

12 SYNTHÈSE JURIDIQUE

- Contrat écrit obligatoire
- Décision OPCO sous 20 j
- Gratuité du dispositif
- Mentions encadrées
- CERFA obligatoire
- Dépôt sous 5 jours

13 LECTURE OPÉRATIONNELLE (CFA)

À vérifier

- Conformité du contrat
- Respect des délais
- Qualité du maître d'apprentissage
- Éligibilité au financement

14 SOURCES

- Code du travail : L6222-4 à L6222-5 / R6222-3 / R6224-1
- Service-Public.fr
- Document CFA